

ARRETE

Portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion du Championnat d'Europe de cyclisme

Le Maire de de la Commune de LORIOL SUR DRÔME,

Vu, le Code de la route dans ses articles R.411-1 et suivants et R.411-21-1,

Vu, l'arrêté réglementaire sur les permissions de voirie,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, huitième partie : la signalisation temporaire,

Vu, le code pénal,

Vu, la demande de **Madame Cecile COUPRY** de la fédération française de cyclisme, sis 1 rue Laurent Fignon, 78180 Montigny le Bretonneux, en date du 04 septembre 2025, concernant l'organisation d'une manifestation cycliste dénommée « Championnat d'Europe de cyclisme » ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique et le bon déroulement de cette manifestation ;

ARRÊTE :

Article 1 : Objet

À l'occasion de la manifestation cycliste « **Championnat d'Europe de Cyclisme** » organisée le **mercredi 01 octobre 2025**, la circulation, l'arrêt et le stationnement de tous véhicules seront interdits sur certaines voies de la commune de LORIOL SUR DROME.

Article 2 : Itinéraire concerné

La manifestation se déroulera sur l'itinéraire suivant :

RN7 ;

Avenue du Général de Gaulle ;

Avenue de la République de l'intersection de la rue de la Faurie jusqu'au Pont de bois
et du Pont de bois jusqu'au Magasin GITEM.

Article 3 : Mesures de circulation

La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits sur le parcours indiqué dans l'article 2.

De la RN7/Avenue Général de Gaulle, la circulation et le stationnement sont interdits du **mercredi 01 octobre 2025 de 05h00 à 21h00**.

Fermeture de la Place du Champ de Mars le **mardi 30 septembre 2025 de 19h00 au mercredi 01 octobre 2025 à 21h00**.



Fermeture de la rue du Réal du **mardi 30 septembre 2025 à 16h00 jusqu'au mercredi 01 octobre 2025 à 21h00.**

Fermeture de l'avenue de la République du carrefour de l'avenue du Général de Gaulle au parking de la Mission le **mercredi 01 octobre 2025 de 08h00 à 21h00.**

Fermeture du Parking de la Mission du **mardi 30 septembre 2025 de 07h30 au mercredi 01 octobre 2025 à 21h00.**

Fermeture de l'avenue de la République du parking la Mission au carrefour Nord N7 (GITEM) du **mercredi 01 octobre 2025 de 05h00 à 21h00.**

Fermeture de la rue du Temple au droit de l'avenue de la République, la rue des Treilles au droit de l'avenue de la République, la rue Coquine et la rue de l'Haye au droit de l'avenue de la République, la rue du Pontillard devant PINOCCHIO et la rue des Tapis au droit de l'avenue de la République le **mercredi 01 octobre de 05h00 à 21h00.**

Une traversée de la ville sera possible, un signaleur de l'organisation de la course autorisera l'accès de la rue des Clots vers la rue Marchande.

Neutralisation de la voie de droite sur la RN7 au droit du vétérinaire jusqu'à la rue Louis Arbalestier le **mercredi 01 octobre 2025 de 05h00 à 21h00.**

Le parking de la place du 19 mars 1962 côté Sud sera fermé le **mercredi 01 octobre 2025 de 05h00 à 21h00.** Parking pour les officiels, signaleurs, organisateurs et la presse.

Les voies citées ci-dessus seront protégées par barrières ou GBA béton. Mise en place par les services techniques de la commune de LORIOLE SUR DROME.

Article 4 : Stationnement

Le stationnement sera interdit sur les voies concernées dans l'article 3.

Tout véhicule en infraction pourra être enlevé aux frais de son propriétaire.

Article 5 : Signalisation et information

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Les organisateurs devront veiller au respect des conditions de sécurité.

Article 6 : Sanctions

Tout contrevenant au présent arrêté pourra être verbalisé.

Si la situation l'exige, les véhicules trouvés en infraction pourront être mis en fourrière.

.../...



Article 7 : Exécution

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié conformément à la réglementation.

Les services de Gendarmerie et de Police Municipale sont chargés de l'application du présent arrêté.

Exemplaire :

- Mme COUPRY Cecile
- M. RENAUD Sylvain
- Gendarmerie
- Sapeurs-Pompiers
- Services Techniques
- Police Municipale
- Préfecture de la Drôme
- Département de la Drôme
- DIR

Fait à Loriol sur Drôme,
le 11 septembre 2025

Claude AURIAS,
Maire de Loriol sur Drôme
Conseiller Régional

